

À Caen, la brigade verte agit pour un meilleur cadre de vie

Joël Bruneau, maire de Caen, et Ludwig Willaume, maire-adjoint chargé des Espaces publics et de la qualité du cadre de vie, accompagnés de **Christophe Fournier**, directeur de la Police municipale et de la sécurité urbaine, ont présenté lundi 28 février **la brigade verte, un nouveau dispositif de propreté urbaine.**

Des espaces publics propres, accueillants et qui permettent à tous d'évoluer sereinement contribuent à la qualité du cadre de vie. **À Caen, le cadre de vie est un atout que la municipalité souhaite préserver et améliorer. Cela passe notamment par la sensibilisation de la population aux bons gestes et aussi par la lutte contre les incivilités.**

Il s'agit de faire respecter le cadre de vie et le travail des agents qui interviennent chaque jour pour collecter les déchets, nettoyer et entretenir les espaces publics ainsi que les parcs et jardins de la ville.

Les exemples de gestes qui participent à la dégradation du cadre de vie sont nombreux : jeter un mégot de cigarette, cracher un chewing-gum par terre, ne pas ramasser les crottes du chien, etc. Les agents de la Propreté urbaine doivent faire face au quotidien à l'augmentation de ces incivilités, qui posent des problèmes de salubrité publique et altèrent le cadre de vie. Il en est de même pour les poubelles ménagères présentées hors des heures liées à la collecte ou des dépôts sauvages d'encombrants. **Le coût de ces incivilités est évalué à un million d'euros par an, sans compter les effets néfastes sur l'environnement. La brigade verte a vocation à faire changer les comportements.**

- Dans un premier temps la brigade verte aura pour objectif de **faire de la pédagogie auprès de la population.** Cette première phase de sensibilisation à l'adoption des bons gestes sera accompagnée d'une campagne de communication. Il s'agit d'interpeler les citoyens pour que chacun puisse contribuer à l'amélioration du cadre de vie.
- Dans un deuxième temps **les agents de surveillance de la voie publique (ASVP), assermentés et agréés, qui composent la brigade verte verbaliseront les incivilités constatées sur la voie publique.** Ils seront chargés de la prévention et de la répression de l'ensemble de ces infractions, qui relèvent notamment du Code de l'environnement et du Code pénal.

À partir du 15 mars 2022, la mauvaise présentation des poubelles sera sanctionnée d'une **amende de 35 €**. Les autres infractions – dépôts sauvages d'encombrants, jets de détritiques, de mégots ou de chewing-gum, déversement de liquides pollués dans le réseau d'eaux pluviales, déjections canines, uriner sur la voie publique – seront passibles d'une **amende de 135 €**.

Retrouvez dans le prochain Caenmag diffusé le 7 mars, un dossier CADRE DE VIE / PROPRETÉ - Agir au quotidien pour la qualité de vie